

Communiqué de presse – Bobigny, 23 avril 2020

Déconfinement : le Département de la Seine-Saint-Denis s'engage sur la création de pistes cyclables temporaires

Le Département de la Seine-Saint-Denis, très engagé pour le développement du vélo et la lutte contre la pollution, est prêt à mettre en œuvre dès le mois de mai un réseau structurant de pistes cyclables temporaires pour répondre au besoin de déplacements alternatifs et sécuritaires de la population.

Conscient du fait que la pollution, qu'elle soit sonore, visuelle ou atmosphérique, tue près de 50 000 Françaises et Français le Département de la Seine-Saint-Denis est engagé de longue date pour proposer à sa population des alternatives à la voiture, qui soient plus protectrices en matière de santé et d'environnement. Le développement du réseau lourd de transports en commun en fait partie, de même que celui des mobilités actives comme le vélo pour lequel le Département a déployé 3 plans représentant près de 200 millions d'euros d'investissement jusqu'en 2024, et qui permettront de rendre toutes les voies départementales cyclables d'ici 2024. Un objectif de 350 kilomètres de voies adaptées, dont 151 kilomètres le sont déjà, et qui se poursuit avec 100 projets en cours d'étude ou de travaux.

Mais parce que la crise sanitaire et sociale actuelle conforte la nécessité d'agir dans cette direction elle oblige également à agir plus vite. Le Département de la Seine-Saint-Denis est donc prêt à répondre à la demande du Gouvernement et à proposer des aménagements temporaires en lien avec les villes et les territoires sur des axes structurants du de la Seine-Saint-Denis, permettant une pratique massive mais surtout sécurisée du vélo.

L'adaptation de 60 kilomètres de pistes unidirectionnelles est ainsi envisagée, à l'aide de marquages au sol et de balises, sur le modèle berlinois. Cela pourra notamment concerner les ex routes nationales à 2x2 voies comme la RN186 (entre Saint-Denis et le pont de Bondy), la RN1, la RN2, la RN3, RN370 dans le nord-est du département ou encore la RN34 dans l'est. L'idée est de proposer une continuité avec ce que les territoires voisins projettent de faire afin de sécuriser davantage ces déplacements.

Mais avec un coût estimé à 1 million d'euros minimum, le Département de la Seine-Saint-Denis, par ailleurs très mobilisé sur la crise actuelle, devra pouvoir compter sur l'aide

financière de l'Etat et de la Région tant sur la mise en œuvre que sur le financement de ces actions.

« Compte-tenu des enjeux sanitaires que nous connaissons, beaucoup de nos concitoyennes et concitoyens souhaiteront sans doute privilégier le vélo au sortir du confinement, notamment pour revenir au travail. Face à ce constat, nous travaillons donc avec Corinne Valls, Vice-Présidente chargée des mobilités et du développement du territoire, et Frédérique Denis, Conseillère départementale et Vice-Présidente de l'association Vélo & Territoires, à la mise en place rapide de pistes cyclables temporaires sur les grands axes du département, en complément des 151 kilomètres de voies que nous avons déjà adaptées ces dernières années. »

Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Contact Presse

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Grégoire Larrieu – glarrieu@seinesaintdenis.fr – 06 35 84 13 82